

S E N A T

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1959-1960

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Mercredi 25 novembre 1959. — *Présidence de M. Bertaud, président.* — La commission a commencé l'examen du projet de loi de finances pour 1960 par l'audition du rapport pour avis de M. de Villoutreys, sur le budget du ministère de l'industrie et du commerce.

Après avoir évoqué les transformations de structure de ce ministère, notamment la création d'une direction de l'expansion industrielle et le transfert de la direction du commerce intérieur au Secrétariat d'Etat au commerce intérieur, le rapporteur a fait le point de l'activité industrielle de la France à l'automne 1959, précisé la politique d'investissements dans les secteurs de base pour 1960 et conclu à l'adoption du budget du département ministériel intéressé. Après l'intervention de M. Toribio, sur les investissements et le coût de l'énergie dans les départements d'outre-mer, la commission a adopté les conclusions de son rapporteur.

La commission a ensuite examiné les dispositions budgétaires concernant les routes, les voies navigables et le tourisme, rapportées par M. Bouquerel.

Le rapporteur a, tout d'abord, souligné l'insuffisance des crédits d'entretien des routes et indiqué les graves conséquences qui pourraient résulter d'une telle situation, s'il n'y était pas rapidement porté remède.

M. Bouquerel s'est félicité, au contraire, de l'effort financier important consenti en faveur des voies navigables.

Au sujet du tourisme, le rapporteur a indiqué que les résultats de la saison 1959 se révélaient très satisfaisants. Il a pris acte, d'autre part, du remarquable travail de synthèse effectué par le Commissariat général pour définir clairement la politique française dans ce domaine.

L'examen des articles 11 et 71 de la loi de finances concernant le Fonds routier a donné lieu à une longue discussion à laquelle ont pris part, notamment, MM. Pinton, de Villoutreys, Bardol, Paulian et Dailly.

En conclusion de ce débat, la commission a décidé de demander, par voie d'amendement, le rejet des dispositions de l'article 11 concernant le Fonds routier, à moins que le Gouvernement ne prenne l'engagement d'accepter une modification de l'article 71 aux termes de laquelle le prélèvement sur la taxe intérieure des carburants routiers, destiné à alimenter ce fonds, serait portée de 7,7 % à 11 %, à compter du 1^{er} janvier 1961.

La commission demande, d'autre part, qu'à partir de la même date la dotation des différentes voiries soient proportionnelles aux pourcentages fixés par la loi instituant le Fonds routier.

Puis la commission a procédé à l'examen du budget du Secrétariat d'Etat aux Affaires économiques, rapporté par M. Jacques Gadoin. Le rapporteur a successivement traité des transformations structurelles du Secrétariat d'Etat aux Affaires économiques, des recensements démographique, industriel et agricole, de l'évolution de la balance commerciale, de l'intégration économique européenne combinée avec le retour au libre-échange mondial et du Fonds d'encouragement à la production textile. Le rapporteur a ensuite conclu à l'adoption du budget du Secrétariat d'Etat aux Affaires économiques. Après intervention de MM. Dailly et Restat sur l'accélération des étapes du Marché commun et de M. Toribio sur les recensements dans les départements d'outre-mer, la commission a adopté les conclusions de son rapporteur.

Enfin, la commission a entendu un exposé de M. Jager, rapporteur du budget du ministère du Sahara, qui a traité successivement de l'organisation administrative de ce ministère, de la mise en valeur du Sahara, de l'activité de l'O. C. R. S. (Organisation Commune des Régions Sahariennes), de l'exploitation des hydrocarbures. Puis, le rapporteur a conclu sur la vocation de l'énergie saharienne et a invité la commission à adopter le budget du ministère du Sahara.

Après intervention de M. Paulian sur l'utilisation du gaz saharien en Algérie, la commission a adopté les conclusions de son rapporteur.

Jeudi 26 novembre 1959. — *Présidence de M. Bertaud, président, et de M. Restat, vice-président.* — La commission a procédé à l'examen des rapports pour avis de MM. Blondelle et Pautet, sur les dispositions du projet de loi de finances pour 1960 concernant l'agriculture et la viticulture.

M. Blondelle a, tout d'abord, fait observer que le budget des dépenses ordinaires du Ministère de l'Agriculture, en progression réelle de 6,5 % par rapport à 1959, traduisait un effort limité, mais trop longtemps attendu, pour qu'il ne soit pas souligné dans les domaines de la recherche agronomique, de l'enseignement agricole, de la vulgarisation, d'une liaison organique entre la recherche et la vulgarisation, de l'amélioration de la statistique agricole, du renforcement de la lutte contre les maladies des animaux.

Il a souligné que l'effort « d'équipement intellectuel de l'agriculture » devrait être intensifié au cours des prochaines années, ce qui implique notamment l'adoption d'un statut de l'enseignement professionnel agricole répondant aux exigences d'une agriculture moderne et de la réforme de l'enseignement.

A la suite d'un échange de vues et des observations présentées, notamment, par M. Golvan sur le renforcement de la lutte contre les maladies des animaux, par M. Bardol au sujet de la baisse sur les prix du matériel agricole, par MM. Kauffmann et Lalloy sur le renforcement du corps des attachés agricoles, la commission a décidé de demander :

— qu'une réelle égalité soit établie entre l'Agriculture et l'Industrie par une détaxation des achats d'équipement agricole comparable à la détaxation des biens d'équipement industriel ;

— que soit mis en œuvre un programme de longue durée permettant d'assurer la continuité de la lutte contre les maladies des animaux ;

— que soit renforcé le corps des attachés agricoles ;

— que soit intensifiée la politique des migrations rurales.

Sur le budget des dépenses en capital, M. Blondelle a montré que le montant des crédits publics affectés aux investissements agricoles, bien qu'en progression de 18,7 % de 1959 à 1960, se retrouve en francs constants au niveau de 1952 ; il a regretté qu'il n'ait pas été tenu compte des observations présentées par la commission, lors de l'examen du projet de loi de programme agricole, mais a tenu à souligner l'effort accompli pour les travaux d'alimentation en eau, à la suite des mesures proposées par le Gouvernement lors du débat à l'Assemblée Nationale.

Après un échange de vues où sont intervenus, notamment, M. Marette, sur l'électrification rurale, et M. Errecart, sur le programme de l'alimentation en eau, la commission a décidé de demander :

- que soit assurée pour l'avenir la continuité du rythme des travaux d'adduction d'eau ;
- que soit rétablie l'intervention du Fonds d'amortissement des charges d'électrification rurale ;
- que le rythme annuel des opérations de remembrement atteigne au moins 600.000 ha ;
- que des mesures soient prises pour faire cesser l'incertitude actuelle concernant le régime des échanges amiables.

Sur la proposition de son rapporteur, la commission a adopté un amendement à l'article 2 du projet de loi de finances en vue de rétablir la ligne 41 du tableau des taxes parafiscales, concernant la cotisation versée par les vendeurs en gros de fruits et légumes au profit du Centre technique des fruits et légumes.

M. Pauzet a ensuite analysé les aspects du projet de loi de finances ayant trait à la viticulture. Il a montré que ce projet se traduisait, pour l'essentiel, par le maintien au même taux des taxes frappant le vin, dont le Sénat avait souligné le caractère excessif, la suppression du Fonds d'assainissement de la viticulture, la réduction de plus de moitié de la subvention de fonctionnement de l'Institut des vins de consommation courante (I. V. C. C.).

Après un échange de vues, la commission a décidé de demander que soient allégées les taxes qui pèsent sur le vin et que l'I. V. C. C. soit doté des moyens de fonctionnement lui permettant d'accomplir les tâches d'ordre technique et d'ordre économique indispensables à la poursuite d'une politique viticole tendant à améliorer la qualité des produits et à assurer l'équilibre du marché.

Deux amendements ont été adoptés visant : le premier, à rétablir le Fonds d'assainissement de la viticulture, le second, à rétablir la ligne 40 du tableau des taxes parafiscales concer-

nant la redevance liée à la délivrance de certificats de qualité pour l'exportation de jus de fruits.

Dans l'attente des réponses que le Gouvernement fera à ces observations et suggestions, en ce qui concerne les aspects agricoles et viticoles du projet de loi de finances, la commission a décidé de s'en tenir à proposer au Sénat l'adoption de ces quelques amendements.

A la reprise de la séance, au début de l'après-midi, la commission a poursuivi l'examen du projet de loi de finances pour l'exercice 1960 en entendant le rapport de M. Pams, relatif à l'Aviation civile et commerciale.

M. Pams a particulièrement souligné les importantes répercussions pour les transports aériens et l'infrastructure du remplacement des avions à hélices par les appareils à réaction. Il a informé, d'autre part, ses collègues de l'état des négociations internationales concernant Air-Union. Il a estimé enfin qu'une solution devrait être trouvée au problème des transports intérieurs aériens.

Après avoir adopté les conclusions favorables de M. Pams, la commission a examiné le budget annexe des Postes et Télécommunications, rapporté par M. Beaujannot. Après avoir rappelé la haute rentabilité des installations téléphoniques, le rapporteur a passé en revue les nombreux progrès réalisés cette année dans ce domaine.

Répondant à une question de M. Pams, relative à l'automatique rural, le rapporteur a indiqué que la Caisse des Dépôts et Consignations s'était engagée à accorder les plus grandes facilités d'emprunt aux départements désirant étendre leur réseau téléphonique dans les campagnes.

Compte tenu de ces précisions, les conclusions favorables de M. Beaujannot ont été adoptées.

La commission a ensuite entendu l'exposé de M. Yvon, rapporteur des chapitres budgétaires relatifs aux ports maritimes et à la Marine marchande.

En ce qui concerne les ports maritimes, M. Yvon a regretté l'insuffisance des crédits et rappelé, notamment, les efforts de modernisation des Belges et des Hollandais, nos concurrents directs.

A la demande de M. Dailly, il a mis l'accent sur la nécessité d'alléger les charges sociales et fiscales auxquelles sont soumis les usagers des ports français. M. Toribio a, d'autre part, insisté pour qu'un effort soit fait en vue de développer la pêche dans les territoires d'outre-mer.

Les conclusions favorables de M. Yvon ont été adoptées.

La commission a examiné ensuite les dispositions budgétaires intéressant les chemins de fer et les transports de la région parisienne, rapportées par M. Billiémas.

Au sujet de la S. N. C. F., le rapporteur a souligné les dangers d'une politique de discrimination tarifaire, en contradiction avec le désir manifesté par le Gouvernement de favoriser la décentralisation industrielle.

Le régime financier des transports parisiens a donné lieu à un long échange de vues portant sur l'article 86 de la loi de finances, tendant, dans un délai de trois ans, à mettre entièrement à la charge des collectivités locales de la région parisienne le déficit de la R. A. T. P.

La commission s'est, en définitive, ralliée à un amendement prévoyant que la charge de l'Etat sera progressivement réduite à 40 % et faisant obligation au Gouvernement de déposer un texte de réorganisation des transports.

Enfin, la commission a entendu un exposé de M. Suran, rapporteur pour avis du budget du Ministère de la Construction.

Après avoir étudié la situation actuelle de la reconstruction, qui touche à sa fin, M. Suran examine les tâches permanentes du Ministère : construction et aménagement du territoire.

Puis il indique que le groupe de travail « Construction et aménagement du territoire » a examiné les différents amendements présentés à l'Assemblée Nationale sur les articles de la loi de finances dont la discussion était jointe à celle du budget de la Construction.

En ce qui concerne l'amendement de M. Courant, adopté contre l'avis du Gouvernement et qui supprime l'alinéa 2 de l'article 30, le groupe de travail, après en avoir délibéré, a estimé qu'il ne conviendrait pas de s'opposer au rétablissement de cet alinéa au cas où le Gouvernement le demanderait devant le Sénat.

Le rapporteur indique ensuite que le groupe de travail, en ce qui concerne les autres articles, propose de maintenir les textes adoptés par l'Assemblée Nationale.

M. Suran expose enfin qu'ayant examiné les conséquences de la suppression prévue en 1960 de 1.100 emplois de temporaires, le groupe de travail considère comme juste la requête des 350 agents dont le licenciement est prévu pour le 15 décembre 1960 et qui voudraient reporter ce licenciement au 31 décembre de la même année. En conséquence, il propose un amendement au chapitre 31-11, article 2, l'augmentation de crédit étant gagée par des prélèvements sur les chapitres 31-12, article 3, et 37-31, articles 1^{er} et 2.

Après un échange de vues entre les commissaires la commission adopte à l'unanimité le rapport de M. Suran et les propositions du groupe de travail.

AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

Mercredi 25 novembre 1959. — *Présidence de M. Rotinat, président.* — La commission a adopté les rapports :

— de M. Le Bellegou, tendant à l'adoption sans modification du projet de loi (n° 37, session 1959-1960), adopté par l'Assemblée Nationale, complétant l'article 2 du Code de justice militaire pour l'armée de terre ;

— de M. Parisot, tendant à l'adoption sans modification du projet de loi (n° 40, session 1959-1960), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la notification des ordres de route pour le recrutement des forces armées.

Elle a entendu ensuite un exposé de M. Lecanuet sur le budget des Affaires étrangères pour 1960. M. Lecanuet a exposé l'articulation financière de ce budget marquée par une augmentation d'environ 25 % des dépenses ordinaires et une diminution d'environ 65 % des dépenses en capital, en raison particulièrement des modifications apportées aux services s'occupant des Affaires marocaines et tunisiennes.

Les différents points qui ont attiré l'attention toute particulière de la commission ont été la nécessité d'une modernisation de l'organisation des services des affaires étrangères, en même temps que de l'augmentation des services techniques des postes à l'étranger ; d'autre part, la commission a procédé à un échange de vues approfondi sur la question des réfugiés du Maroc, de la Tunisie et du Sud-Vietnam. Plusieurs commissaires, dont MM. Defferre, Edouard Bonnefous, Pisani, Berthoin, Marius Moutet, Vassor, de La Vasselais et Lemaire notamment, ont exposé la situation douloureuse de certains réfugiés français en provenance de ces pays et souligné les véritables carences de l'administration dans certains des cas qu'ils présentaient.

La commission, à la suite de cet échange de vues, a désigné une sous-commission chargée de s'informer sur le problème des Français rapatriés du Maroc, de la Tunisie et d'Indochine et d'étudier éventuellement des solutions concrètes à ce problème. Ont été désignés pour en faire partie MM. Lecanuet, Defferre, Pisani, de Chevigny, Vassor et Lemaire.

Jedi 26 novembre 1959. — *Présidence de M. Rotinat, président.*
— M. Pisani a informé la commission de son intention de poser

au Gouvernement une question orale avec débat sur la doctrine actuelle de la France en matière de défense et de lui demander de ne pas engager la discussion sur une éventuelle loi-programme à ce sujet, avant que le débat sur la question orale ait eu lieu.

M. Lecanuet a repris son exposé sur le budget des Affaires étrangères pour 1960. Examinant le budget des Affaires culturelles, il a particulièrement souligné la nécessité d'augmenter les crédits portant sur la coopération technique. La commission a constaté qu'il y avait là en effet un immense effort à accomplir ; mais elle a prononcé une mise en garde contre les doubles emplois et contre une mauvaise répartition des compétences d'ordre culturel et technique due à l'insuffisance des crédits.

La commission a également souligné la nécessité d'un effort beaucoup plus important en ce qui concerne la diffusion de la presse et du livre français à l'étranger.

Enfin, un échange de vues s'est établi au sujet de la subvention accordée à l' « Association pour le monde bilingue », à la suite des arguments présentés par MM. Defferre et Edgar Faure, la commission a décidé de réserver son opinion jusqu'à plus ample informé au sujet du maintien ou de la suppression de la subvention primitivement accordée à cet organisme.

Le rapporteur a été chargé de soumettre l'ensemble des observations de la Commission au Sénat. Son rapport a été adopté.

AFFAIRES SOCIALES

Judi 26 novembre 1959. — *Présidence de M. Roger Menu, président.* — La commission a entendu un exposé préliminaire de M. J.-L. Fournier, désigné comme rapporteur pour avis, en remplacement de Mme Cardot, souffrante, sur le budget du Ministère des Anciens Combattants pour 1960. M. J.-L. Fournier a signalé à ses collègues les principaux points sur lesquels en dehors, bien entendu, du problème de la retraite du combattant, il estime que la commission devra faire connaître sa position :

— menace de suppression du paiement des pensions par virements postaux ou bancaires, actuellement effectué à titre expérimental dans quelques départements à la satisfaction générale ;

— lourdeur de la nouvelle procédure de fonctionnement de l'Office National des Anciens Combattants et de ses Services départementaux ;

— anomalie que constitue, d'une direction interdépartementale à une autre, la différence de prix de revient d'un dossier de demande de pension ;

— problème des soins gratuits aux pensionnés de guerre.

M. J.-L. Fournier a exposé que le Groupe de Travail « Anciens Combattants » avait décidé dans la matinée, à l'unanimité, de repousser le budget des Anciens Combattants si des crédits n'étaient pas prévus pour le rétablissement intégral de la retraite du combattant.

Par 26 voix contre 1 et 1 abstention, la commission a pris la même décision.

M. Bernier a, ensuite, présenté son rapport pour avis sur le budget du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale pour 1960. Après avoir entendu les explications de M. Bernier, la commission, par 15 voix contre 3 et 3 abstentions, s'est montrée favorable à l'adoption des crédits déjà votés par l'Assemblée Nationale.

M. Sinsout, remplaçant M. Dulin, rapporteur pour avis, a fait un exposé sur le budget des prestations sociales agricoles. A l'issue d'un large débat, la commission s'est montrée favorable à la nouvelle formule de présentation de ce budget, mais a chargé MM. Dulin, Brousse, Lagrange, Martin et Sinsout de lui faire, pour la prochaine séance, des propositions permettant d'atténuer pour l'année 1960, en raison de la sécheresse et des inondations de la campagne 1959, la surcharge financière imposée aux agriculteurs par les prévisions actuelles.

Puis, sur rapport de M. Dassaud, et en apportant quelques modifications au texte voté par l'Assemblée Nationale, la commission a adopté le projet de loi (n° 29, session 1959-1960) tendant à favoriser la formation économique et sociale des travailleurs appelés à exercer des responsabilités syndicales.

M. Balestra a, enfin, fait approuver les conclusions de son rapport favorables au vote du texte adopté par l'Assemblée Nationale, sur le projet de loi (n° 41, session 1959-1960) ouvrant à certains fonctionnaires de l'ordre technique une option en faveur d'une pension au titre de la loi du 2 août 1949, lors de leur mise à la retraite.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Jeudi 19 novembre 1959. — *Présidence de M. Alex Roubert, président, et de M. Alric, vice-président.*

Au cours d'une première séance tenue le matin sous la présidence de M. Alex Roubert, président, la commission a poursuivi l'examen officieux des rapports particuliers sur la loi de finances

pour 1960 (2^e partie). M. Alric a présenté son rapport sur le budget de l'Industrie, qui, après observations de MM. Louvel, Coudé du Foresto, Guy Petit et Alex Roubert, président, a été adopté sans modification. Puis M. Guy Petit a exposé ses conclusions sur le budget du Commerce, qui a été également adopté conforme. M. Coudé du Foresto a présenté les rapports sur les services généraux du Premier Ministre, Journaux officiels, Conseil économique et social, qui, après observations de MM. Pellenc, rapporteur général ; Lachèvre, Alex Roubert, président, ont été adoptés conformes. Il en a été de même du rapport sur l'Aviation civile et commerciale, présenté par M. Coudé du Foresto, à la suite d'une discussion à laquelle ont pris part MM. Soufflet, Guy Petit, Alex Roubert, président, et Marcel Pellenc, rapporteur général.

M. Paul Chevallier a présenté ses rapports sur les budgets annexes de la Légion d'honneur, Ordre de la Libération, Monnaies et Médailles, adoptés sans observation.

Enfin, la commission a repris l'examen des amendements au projet portant réforme du contentieux fiscal et divers aménagements fiscaux.

Au cours d'une deuxième séance tenue dans l'après-midi sous la présidence de M. Gustave Alric, vice-président, la commission a poursuivi l'examen des rapports spéciaux. M. Garet, rapporteur du budget de la Justice, a présenté son rapport et fait adopter un amendement au titre III tendant à réduire de 200.000 NF les crédits du chapitre 36-11 (nouveau), dont M. Armengaud avait demandé la suppression, repoussée à main levée, MM. Descares, Alric, Julien Brunhes, Montaldo, Kistler et Bousch ayant participé au débat.

M. Armengaud a soumis à la commission ses conclusions sur le budget du Commissariat général au Plan, adopté après une observation de M. Kistler puis sur le budget « Aide et Coopération », adopté conforme. Enfin, M. Driant a présenté son rapport sur le budget de l'Agriculture. Il a souligné l'augmentation très importante des crédits de personnel due à la création de 503 postes nouveaux. Il a observé ensuite que, en ce qui concerne les dépenses en capital, les chiffres correspondaient à ceux qui figuraient dans la loi-programme repoussée par le Sénat. A la suite de nombreuses observations de MM. Coudé du Foresto, Blondelle, rapporteur pour avis de la Commission des Affaires économiques, la commission s'est prononcée sur l'ensemble du budget après l'examen du rapport de M. de Montalembert sur l'habitat rural.

Au cours d'une troisième séance tenue sous la présidence de M. Alex Roubert, président, la commission a réexaminé, en présence de M. Giscard d'Estaing, Secrétaire d'Etat aux Finances, les articles 3 bis, 5, 8, 30, 35 bis, 40 et 42 du projet de loi (n° 22, session 1959-1960) portant réforme du contentieux fiscal et divers aménagements fiscaux, réservés au cours du débat en séance publique. Au cours d'une longue discussion à laquelle prirent part, outre MM. Alex Roubert, président ; Marcel Pellenc, rapporteur général, et Giscard d'Estaing, Secrétaire d'Etat, MM. Julien Brunhes, Tron, Coudé du Foresto, Lachèvre, Colin, de Montalembert, Blondelle, rapporteur pour avis de la Commission des Affaires économiques, un certain nombre de points litigieux ont pu être résolus.

Vendredi 20 novembre 1959. — *Présidence de M. Peschaud, secrétaire, et de M. Alex Roubert, président.*

Au cours d'une première séance, la commission a poursuivi l'examen officieux du projet de loi de finances pour 1960 (2° partie). Elle a entendu le rapport de M. Monichon sur le budget annexe des prestations sociales agricoles. Le rapporteur a souligné qu'il s'agissait là d'une création prévue par l'article 54 du projet de loi de finances qui regroupe l'ensemble des comptes concernant les prestations familiales agricoles, les assurances sociales agricoles et l'assurance vieillesse des personnes non salariées. Après observations de MM. Dulin, rapporteur pour avis de la Commission des Affaires sociales, Colin, Chochoy, Driant, la commission a réservé sa décision sur ce budget annexe jusqu'à son vote par l'Assemblée Nationale.

M. Auberger a ensuite présenté ses conclusions sur les crédits affectés au Ministère de l'Education nationale. Il a observé que l'augmentation sensible des crédits affectés tant aux dépenses de personnel qu'aux constructions scolaires ne permettait pas de résoudre l'ensemble des problèmes qui se posent et se poseront dans les prochaines années par suite de la poussée démographique. Il a insisté pour que la progression des crédits se poursuive dans les prochains exercices. Mlle Rapuzzi, MM. Paul Chevallier, Gros, au nom de la Commission des Affaires culturelles, Raybaud, Driant, Motte ont ensuite posé au rapporteur différentes questions et le budget a été adopté sans modification.

M. Raybaud a, enfin, soumis à la commission ses conclusions sur le budget des Affaires culturelles. Il a notamment souligné qu'il s'agissait là d'un nouveau ministère dont la création était souhaitée par le Conseil de la République depuis de nombreuses années. Il a insisté sur la nécessité de grouper au sein de ce nouveau département ministériel l'ensemble des services ayant

des activités culturelles et actuellement rattachés à d'autres ministères. Après observations de Mlle Rapuzzi, MM. Gros, au nom de la Commission des Affaires culturelles qui a, notamment, exprimé ses craintes quant à l'absence de soutien consenti aux activités culturelles de province, Paul Chevallier, Armengaud et Auberger, la décision de la commission sur ce budget a été réservée en attendant les explications du Ministre sur sa politique.

Au cours d'une seconde séance tenue sous la présidence de M. Alex Roubert, président, la commission a entendu les différents rapporteurs spéciaux du budget du Ministère des travaux publics et des transports. Elle a approuvé après observations de MM. Bouquerel, rapporteur pour avis de la Commission des Affaires économiques, Alex Roubert, président, et Descours-Desacres, les crédits des travaux publics et du tourisme rapportés par Mlle Rapuzzi. La commission a ensuite examiné le rapport de M. Courrière sur les chapitres relatifs à la S. N. C. F. et à la R. A. T. P.

Enfin, elle a entendu les conclusions de M. Lachèvre, rapporteur des crédits affectés à la marine marchande. Après observations de Mlle Rapuzzi et de M. Alex Roubert, président, la commission a décidé de procéder à un nouvel examen de ce budget et notamment des articles 8 et 93 du projet de loi de finances.

Samedi 21 novembre 1959. — *Présidence de M. Alex Roubert, président, et de M. Peschaud, secrétaire.* — La commission a nommé M. Motte rapporteur spécial du budget « Jeunesse et Sports » et des budgets suivants des services du Premier ministre : Etat-major général de la défense nationale — service de documentation extérieure et de contre-espionnage — groupement des contrôles radio-électriques, en remplacement de M. Richard, démissionnaire.

Sur le rapport de M. Louvel, il a été procédé à l'examen des crédits relatifs à l'administration des services de la France d'outre-mer. Après avoir évoqué le problème du reclassement du personnel antérieurement en fonction dans les anciens territoires d'outre-mer, sur observations, en particulier, de M. Chochoy, la commission a adopté les crédits proposés par le Gouvernement.

La commission a ensuite procédé à l'examen des crédits relatifs aux départements et territoires d'outre-mer. M. Louvel, rapporteur, a fait adopter par la commission les crédits de ce budget, ainsi que les articles 51 et 52 du projet de loi de finances,

après des remarques formulées notamment par MM. Lachèvre et Coudé du Foresto.

M. Louvel a ensuite développé son rapport sur le budget du Sahara. Plusieurs questions ont été soulevées, notamment par MM. Malé, Montaldo et Lachèvre, parmi lesquelles la situation des houillères du Sud-Oranais, l'utilisation du gaz de Hassi-R'Mel et l'évacuation du pétrole d'Edjelé. La commission a adopté les crédits demandés sous réserve d'un amendement à l'article 85 du projet de loi de finances, relatif à l'utilisation des ressources procurées par l'exploitation pétrolière au Sahara.

Il a ensuite été procédé, sur rapport de M. Montaldo, à l'examen des crédits du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la guerre. Des questions ont été posées, notamment par M. Driant et par Mme Cardot, au nom de la commission des affaires sociales. Après avoir formulé de fortes réserves sur la suppression de la retraite du combattant, la commission a décidé, après interventions, notamment de MM. Maroselli et Chochoy, d'attendre, pour statuer sur ce budget, le vote de l'Assemblée Nationale.

Enfin, sur le rapport de M. Malé, la commission a adopté les crédits du Secrétariat général pour les Affaires algériennes, après des observations formulées par MM. Louvel et Montaldo.

Lundi 23 novembre 1959. — *Présidence de M. Raybaud, président d'âge, et de M. Peschaud, secrétaire.*

Au cours d'une première séance tenue le matin, la commission a poursuivi l'examen du projet de loi de finances pour 1960. Sur le rapport de M. Descours-Desacres, elle a examiné les comptes spéciaux du Trésor et les articles 37 à 43, 71, 76, 79 et 80 du projet de loi de finances. L'attention de la commission a été retenue, en particulier :

— par le fonds spécial d'investissement routier ; la commission a pris position contre le système de répartition envisagé.

Sont intervenus notamment sur ce point MM. Marcel Pellenc, rapporteur général, et Courrière ;

— par le fonds national pour le développement des adductions d'eau, sur lequel sont intervenus en particulier MM. Raybaud et Driant,

— et par le fonds de soutien financier de l'industrie cinématographique.

Au cours d'une seconde séance, tenue dans l'après-midi, la commission a examiné, sur le rapport de M. Chochoy, le budget annexe des Postes et Télécommunications.

Après une analyse des crédits, le rapporteur a étudié en particulier les problèmes de l'automatique rural, du recrutement et du logement du personnel. Un débat a suivi, auquel ont participé notamment MM. Pellenc, rapporteur général, Beaujannot, ce dernier au nom de la Commission des Affaires Economiques. Après avoir adopté les crédits de ce budget, la commission a adopté, sur le rapport de M. Georges Marrane, les crédits du budget annexe de la Caisse Nationale d'Epargne et, sur le rapport de M. Jacques Duclos, les crédits du budget annexe de l'Imprimerie Nationale.

Mardi 24 novembre 1959. — *Présidence de MM. Alex Roubert, président ; Coudé du Foresto et Julien Brunhes, secrétaires.* — La commission a poursuivi l'étude du projet de loi de finances pour 1960. Elle a examiné le budget des Affaires Etrangères, sur le rapport de M. Marcel Pellenc, rapporteur général, en remplacement de M. Georges Portmann, rapporteur spécial, excusé. La commission a décidé, en particulier, de proposer par voie d'amendement le rétablissement du crédit, supprimé par l'Assemblée nationale, relatif au « Monde bilingue ».

Après avoir émis des réserves sur la faiblesse des dépenses en capital, la commission a adopté les crédits proposés. Un débat, au cours duquel sont intervenus notamment MM. Alex Roubert, président, et Marcel Pellenc, rapporteur général, s'est ensuite instauré sur l'article 90 du projet de loi de finances, relatif à l'imposition des revenus autres que la rémunération officielle des fonctionnaires internationaux. M. Raybaud a soulevé le problème de la compétence respective du ministère des Affaires Etrangères et de celui des Affaires Culturelles, en matière d'influence française à l'étranger.

La commission a ensuite procédé à l'examen de la première partie de la loi de finances (articles premier à 25). Les décisions suivantes ont été prises :

A l'état A, annexé à l'article 2, relatif aux taxes parafiscales, la commission a donné son accord à la suppression de la ligne 41, relative au centre technique interprofessionnel des fruits et légumes, elle a proposé de supprimer la ligne 96, concernant la caisse générale de péréquation de la papeterie, elle a proposé de rétablir la ligne 114 relative au centre technique du cuir brut, et la ligne 115 relative au centre technique de la teinturerie et du nettoyage, elle a enfin proposé de supprimer la ligne 116 relative au centre technique des tuiles et briques. La commission déposera un amendement tendant à supprimer l'article 3 du projet, relatif à l'application des modifications à la législation fiscale, et l'article 6 relatif à la création d'un droit de timbre pour

la publicité routière. Elle a proposé de maintenir la suppression de l'article 7 relatif à l'instauration d'une taxe spéciale sur les appareils de jeux automatiques. Un débat s'est instauré à propos de l'article 11 relatif à un prélèvement sur les ressources affectées en ce qui concerne le fonds spécial d'investissement routier. En outre, la commission proposera un article additionnel relatif au montant de la taxe de redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de radiodiffusion.

Ayant poursuivi ses travaux l'après-midi, la commission a étudié, sur le rapport de M. de Montalembert, le problème de l'habitat rural (chapitre 61-72 du budget de l'agriculture). Le rapporteur a demandé que les exploitations agricoles bénéficient d'une aide accrue de l'Etat pour s'équiper et se moderniser.

La commission a ensuite examiné l'article 8 du projet de loi de finances, qui avait été réservé au cours de la séance du matin, article relatif à la taxe perçue au profit de l'établissement national des invalides de la marine. Un large débat s'est instauré, au cours duquel sont intervenus notamment MM. Lachèvre, Colin, Mlle Rapuzzi, MM. Julien Brunhes et Courrière. A l'issue de ce débat, la commission a décidé de déposer un amendement à ce sujet.

Il a ensuite été procédé à nouveau à l'examen de l'article 93 du projet de loi de finances, relatif à l'imposition des produits de la pêche maritime, sur lequel la commission déposera un amendement.

Sur rapport de M. Peschaud, la commission a adopté définitivement les crédits du Ministère de la Santé, après avoir procédé à nouveau à l'examen du budget de ce ministère, spécialement sur les deux points suivants : l'implantation du Laboratoire national de la santé, et les bureaux municipaux d'hygiène.

Puis, sur le rapport de M. Desaché, la commission a adopté les crédits des Affaires économiques. Au cours de l'examen de ce budget sont intervenus notamment MM. Motte, Tron et Chochoy.

La commission a ensuite adopté les crédits « Services financiers » rapportés par M. Tron et enfin les crédits de la Jeunesse et des Sports sur le rapport de M. Eugène Motte.

Mercredi 25 novembre 1959. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — La commission a procédé à l'étude des dépenses militaires prévues au projet de loi de finances pour 1960. M. Maroselli a tout d'abord fait un exposé d'ensemble, montrant que le projet de budget pour 1960 traduit une baisse de poten-

tiel par rapport au budget de 1959, se manifestant par une décroissance relative des charges militaires. M. Maroselli a ensuite rapporté les crédits de la section « Guerre ». Un débat a suivi, au cours duquel sont intervenus notamment MM. Marcel Pellenc, rapporteur général, André Monteil, au nom de la Commission des Affaires étrangères et de la Défense nationale, Alex Roubert, président, débat portant en particulier sur le dépôt d'une loi-programme militaire, sur le corps des agents des télécommunications et sur la réorganisation de l'Ecole polytechnique.

Au nom de M. Colin, excusé, M. Maroselli a présenté le rapport sur les budgets annexes du service des essences et du service des poudres.

M. Julien Brunhes a rapporté les crédits de la section « Air », montrant que ces crédits étaient en diminution relative. Il a insisté en particulier sur la condition actuelle des constructions aéronautiques, nécessitant l'intervention d'une loi-programme.

M. Courrière a rapporté les crédits de la section « Marine », insistant sur la situation dans les arsenaux et les conditions de rémunération. M. Monteil est notamment intervenu, au nom de la Commission des Affaires étrangères et de la Défense nationale, au sujet des conséquences sociales du budget présenté.

M. Soufflet a ensuite rapporté, d'une part, les crédits de la section commune, et, d'autre part, au nom de M. Alric, excusé, les crédits de la section commune outre-mer. En conclusion de ces rapports, la commission a adopté l'ensemble des budgets militaires.

Jeudi 26 novembre 1959. — *Présidence de M. Alex Roubert, président, de M. Jacques Masteau, vice-président, et de M. Julien Brunhes, secrétaire.*

La commission a procédé à l'audition de M. Antoine Pinay, ministre des finances et des affaires économiques, et de M. Giscard d'Estaing, secrétaire d'Etat aux finances.

M. Antoine Pinay a tout d'abord tracé le cadre économique et financier dans lequel s'insère le budget de 1960. Il a insisté sur l'amélioration de la balance des paiements et sur la reprise de l'expansion économique. Le ministre a ensuite analysé le budget de 1960, qui s'inspire de la même rigueur que le budget de 1959. L'évolution se caractérise par la distinction établie cette année entre les recettes et les dépenses définitives de l'Etat, d'une part, et les prêts remboursables en faveur du logement et des investissements productifs, d'autre part. Dans le budget de 1959, l'équi-

libre budgétaire avait été acquis grâce à une pression fiscale accrue. Le Gouvernement table sur l'expansion pour réaliser cet équilibre en 1960.

M. Giscard d'Estaing, secrétaire d'Etat aux finances, a apporté des précisions quant aux modifications essentielles apportées par l'Assemblée nationale au projet gouvernemental, touchant la taxe spéciale sur les appareils de jeux automatiques, la taxe perçue au profit de l'établissement des invalides de la marine, le déficit de la R. A. T. P., les adductions d'eau, la construction d'un réseau d'autoroutes.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général, considérant que l'action gouvernementale entreprise en décembre 1958 avait eu d'heureux effets, a cependant regretté que la politique économique du pays n'ait pas fait l'objet d'un plan d'ensemble. Analysant la situation financière tant au point de vue intérieur qu'au point de vue des échanges extérieurs, il a insisté sur la nécessité de réduire l'ensemble des dépenses de l'Etat et de développer la production.

MM. Antoine Pinay et Giscard d'Estaing ont ensuite répondu aux questions qui leur ont été posées par MM. Coudé du Foresto et Desaché sur l'organisation du secrétariat d'Etat aux affaires économiques extérieures et du secrétariat d'Etat au commerce intérieur, par M. Chochoy sur la construction, par M. Paul Chevallier sur la retraite du combattant, par MM. Maroselli et Courrière sur le montant des crédits militaires, par M. Courrière sur l'article 86 de la loi de finances, relatif à l'exploitation des services de transports dans la région parisienne.

La commission a ensuite poursuivi, *au cours d'une séance tenue l'après-midi*, la discussion du projet de loi de finances pour 1960. Sur le rapport de M. Jacques Masteau les crédits du Ministère de l'Intérieur ont été examinés.

Procédant à une analyse des crédits demandés, le rapporteur a insisté en particulier sur les crédits prévus pour l'administration préfectorale, les tribunaux administratifs et la Sûreté nationale. Relativement à ces crédits des remarques ont été présentées sur le fonctionnement des centres d'assignés à résidence ; quant aux dépenses en capital, des observations ont été formulées en particulier sur les subventions aux collectivités locales en vue de l'établissement des réseaux d'adduction d'eau et en vue de l'exécution de projets d'assainissement, sur les subventions d'équipement aux collectivités pour l'habitat urbain et pour les constructions publiques. Après une discussion à laquelle ont pris part, notamment MM. Duclos, Raybaud et Alex Roubert, président, les crédits demandés ont été adoptés sous réserve d'un amendement, ainsi que l'article 84 du projet de loi de finances.

La commission a ensuite procédé à un nouvel examen et adopté définitivement les crédits du Ministère de la Justice, sur le rapport de M. Garet, les crédits du Ministère des Travaux publics et des Transports (dispositions relatives à la S. N. C. F. et à la R. A. T. P.) sur le rapport de M. Courrière, les crédits des Prestations sociales agricoles sur le rapport de M. Monichon, les crédits du Ministère de l'Agriculture sur le rapport de M. Driant. Ont été particulièrement évoquées au cours de cette discussion les questions d'adduction d'eau et d'électrification rurale. Au cours d'un débat auquel ont participé notamment MM. Coudé du Foresto et Marcel Pellec, rapporteur général, la commission a décidé de présenter des amendements.

Après une intervention de M. Puzet, au nom de la Commission des Affaires économiques, la commission a définitivement adopté les crédits du Ministère de l'Agriculture.

Sur le rapport de M. Montaldo, la commission a ensuite examiné les crédits du Ministère des Anciens Combattants. Après une discussion à laquelle ont participé MM. de Montalembert, J.-L. Fournier, au nom de la Commission des Affaires sociales, et Alex Roubert, président, la commission a décidé de ne pas adopter, tel qu'il est présenté, le budget des Anciens Combattants.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION, SUFFRAGE UNIVERSEL, REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENE- RALE

Mercredi 25 novembre 1959. — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — La commission a nommé M. Delalande rapporteur de la proposition de loi (n° 32, session 1959-1960) de M. Blondelle, tendant à modifier les articles 812 et 861 du Code rural.

Elle a, ensuite, adopté, sur rapport de M. Schwartz, les projets de loi (n° 3, session 1959-1960) sanctionnant les infractions à la réglementation des fonds communs de placement, et (n° 36, session 1959-1960), adopté par l'Assemblée Nationale, donnant compétence au tribunal de grande instance de Sarreguemines pour connaître de certaines infractions de douane et de change. Aucune modification n'a été apportée à ces textes.

Le projet de loi (n° 43, session 1959-1960), adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant divers articles du Code civil en tant qu'ils prévoient des indemnités dues à la suite de certaines acquisitions ou restitutions de biens faisant l'objet de droits réels mobiliers ou immobiliers, a été également adopté sans modification, sur rapport de M. Emile Hugues.

La commission a décidé de se saisir pour avis des dispositions du projet de loi de finances pour 1960 la concernant. MM. Molle et Nayrou rapporteront respectivement, pour avis, les développements des crédits concernant les Ministères de la Justice et de l'Intérieur.

La commission a, enfin, examiné les amendements présentés au rapport de M. Delalande sur la proposition de loi (n° 72, session 1958-1959), de M. Blondelle, tendant à modifier les articles 811 et 845 du Code rural.

COMMISSION SPECIALE CHARGÉE D'EXAMINER LE PROJET DE LOI RELATIF A LA PROMOTION SOCIALE EN ALGERIE ET ASSURANT, PAR DES MESURES EXCEPTIONNELLES, LA PROMOTION DES FRANÇAIS MUSULMANS

Mardi 24 novembre 1959. — *Présidence de M. Henri Longchambon, président.* — La commission a examiné à nouveau le projet de loi (n° 21, session 1959-1960) et la lettre rectificative (n° 46, session 1959-1960) relatifs à la promotion sociale en Algérie et assurant, par des mesures exceptionnelles, la promotion des Français musulmans.

Elle a apporté au texte de nouvelles modifications.

Saisie d'un amendement à l'article 2, 1^{er} alinéa, tendant à remplacer : « la formation professionnelle accélérée » par : « l'apprentissage accéléré », la commission n'a pas cru devoir le retenir, l'apprentissage étant beaucoup plus limité dans son champ d'application que la formation professionnelle. A titre transactionnel, elle a cependant adopté l'expression : « une formation professionnelle accélérée » étant entendu que celle-ci est assurée par le cycle spécial se surajoutant à la formation professionnelle préexistante.

L'article 3, 2^e alinéa, relatif à la création de 500 centres de formation de la jeunesse et foyers de jeunes a donné lieu à un large débat. La commission a estimé insuffisantes les informations recueillies au sujet de la structure et du fonctionnement de ces centres et foyers de jeunes et a décidé de compléter cet alinéa par les mots : « sous l'autorité de l'Éducation Nationale » pour que les différents moyens d'éducation forment un ensemble cohérent.

La commission a, ensuite, adopté deux articles nouveaux ainsi rédigés :

« Article 3 bis (nouveau).

« Pour lui permettre de répondre aux objectifs généraux de la présente loi relatifs à l'enseignement supérieur agricole, le Gouvernement pourra, par décret pris sur l'initiative du Délégué

général du Gouvernement en Algérie, fixer les conditions d'une réorganisation de l'enseignement et du fonctionnement de l'Ecole nationale d'agriculture d'Alger ».

« Article 3 ter (nouveau).

« Afin d'associer plus complètement les élites rurales des différentes Communautés aux responsabilités de gestion des groupements professionnels, lors des élections aux conseils d'administration des organismes agricoles de crédit, de coopération et de mutualité sociale, bénéficiant du concours financier de l'Etat, de l'Algérie, des établissements publics ou des collectivités locales ou assurant un service d'intérêt général, et lors des élections aux conseils d'administration des établissements publics agricoles, un nombre minimum de sièges devra être réservé aux candidats de statut civil de droit local et aux candidats de statut civil de droit commun. Ce nombre minimum sera fixé dans chaque cas par arrêté du Délégué général du Gouvernement en Algérie. »

Elle n'a pas cru devoir retenir un article 3 *quater* ainsi conçu :

« Article 3 quater (nouveau).

« En vue de favoriser, en accord avec les organisations syndicales, la formation des travailleurs appelés à exercer des responsabilités au sein d'organismes de caractère économique ou social, l'aide de l'Etat peut prendre la forme de bourses de stage, d'études et de voyage. »

A la demande de M. Achour, et par 4 voix contre 3 et plusieurs abstentions, la commission a décidé de modifier l'article 5 du projet, de façon que les nominations sur titres dans les emplois de la catégorie A des corps de l'Etat soient réservées par priorité aux titulaires de diplômes universitaires exigés pour ces emplois.

COMMISSION SPECIALE CHARGÉE D'EXAMINER LE PROJET DE LOI (N° 47, SESSION 1959-1960), PORTANT DEROGATION TRANSITOIRE A CERTAINES DISPOSITIONS SUR LE RECRUTEMENT ET L'AVANCEMENT DES OFFICIERS DES ARMEES

Jeudi 26 novembre 1959. — *Présidence du Général Ganeval, président.* — La commission a entendu le projet de rapport du Colonel Belhabich, tendant à l'adoption sans modification du projet de loi (n° 47, session 1959-1960), portant dérogation transitoire à certaines dispositions sur le recrutement et l'avancement des officiers des armées.

A l'article 8, M. Boulangé et plusieurs commissaires ont insisté sur la nécessité de garanties toutes particulières en ce qui concerne les recrutements envisagés.

Le rapport du Colonel Belhabich a été adopté.

La commission a décidé de rédiger le titre du projet de loi comme suit : « Projet de loi portant dérogation transitoire à certaines dispositions sur le recrutement et l'avancement des officiers des armées, en vue de faciliter aux Français musulmans l'accès aux différents grades d'officiers ».

COMMISSION CHARGÉE D'EXAMINER UNE DEMANDE EN
AUTORISATION DE POURSUITES CONTRE UN MEMBRE
DU SENAT

Mardi 24 novembre 1959. — *Présidence de M. Léon Jozeau-Marigné, président.* — La commission a procédé à l'audition de M. Mitterrand, sur la demande de celui-ci.